

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DDEES 1069** Subventions et conventions avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place du dispositif d'accueil des étudiants étrangers.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers et l'autorisation à Madame la Maire de Paris de signer les conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, sis 39 avenue Georges Bernanos Paris 5<sup>ème</sup>, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 235, nature 65738 VF55008, chap.65 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.

Article 4 : Une subvention de 80.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan Paris 14<sup>ème</sup>, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 235, nature 6574 VF55009, chap.65 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.